

Le Président

Monsieur Guillaume BEGUE
Président
Liffré-Cormier Communauté
8, Le Carrefour
35340 LA BOUEXIERE

Rennes, le 30 JUIN 2026

Monsieur le Président,

Le Département d'Ille-et-Vilaine, en sa qualité de personne publique associée, a été sollicité par courrier en date du 5 juin 2026 par Liffré-Cormier Communauté, au sujet de la prescription de la modification simplifiée n°7 du plan local d'urbanisme de la commune de La Bouëxière, conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 19 mars 2026.

Le présent projet de modification concerne l'adaptation du règlement d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitée (STECAL) dédié aux équipements sociaux, médicaux et publics, incluant notamment le centre Rey Leroux et le siège de Liffré-Cormier Communauté.

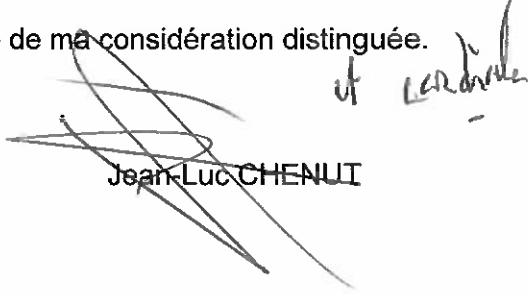
Ce centre, qui accompagne des personnes en situation de handicap, cède son centre équestre à un agriculteur souhaitant y développer une activité maraîchère tout en maintenant un usage du manège. Ce projet vise à soutenir l'activité agricole, préserver un équipement existant et favoriser le lien social.

Seules des activités agricoles de faible intensité, non soumises à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, seront autorisées. Dans ce cadre, la distance de réciprocité est réduite à 30 mètres, ce qui reste compatible avec les activités du site sans en changer la vocation.

Le projet a fait l'objet d'un avis conforme par la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) le 2 juin 2026.

J'émet un avis favorable à cette proposition de modification simplifiée n°7.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Luc CHENUT